



MINISTERE DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES  
ALGER EXTERIEUR  
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES  
AEROPORT HOUARI BOUMEDIENE VOYAGEURS  
RECETTE DES DOUANES DAR EL BEIDA VOYAGEURS

## AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **26 Septembre 2017** à partir de **09 heures** au Ports **sec AGS-SNTR**, zone Industrielle **ROUIBA** à une vente aux enchères publiques **Régionale** Regroupant (06) six Recettes Des Douane, les lots des marchandises consistants en :

<b>Recette des Douanes</b>	<b>Marchandises Proposées à la Vente</b>	<b>Lieu de visite</b>
Ain Taya Entrepôt 1	Produits Alimentaires -Meubles- Matériels de Construction- Articles Scolaires – Articles Sanitaires- Pièces de Rechanges et Accessoires Auto –Matériels électriques – Dalles de Sol et Faïence –Machines.	Magasin Rail Logistic Rouïba
Ain Taya Entrepôt 2	Véhicules – Arachides en coque – Thon – Divers Equipements – divers pièces de rechange – peintures en poudre – Tissus – Chaussures – Bobines d'irrigation - diverses Marchandises.	Magasin Rail Logistic Rouïba
Aéroport Fret	Véhicules- Effets vestimentaires, Matériels Electronique et informatique, Matériel électrique, Pièces Détachées- Marchandises Diverses.	Magasin Helli Service
Aéroport Voyageurs	Effets Vestimentaires - Matériels Electronique et Informatique - Pièces Détachées -Fantaisies - Chaussures de sport -Produits Cosmétiques – Vélos.	Magasin Voyageurs
Dar el Beida Contentieux	Effets Vestimentaires, Diverses Marchandises	Magasin Cx aéroport HB
Boumerdes	Véhicules –Motos -Effets Vestimentaires – Pneus - Faïences – marbres - PVC – Matériels Electriques.	Recette Boumerdes

### **CONDITIONS DE VENTE**

- Les marchandises sont adjugées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur, avec paiement d'au moins 25% du montant adjugé et ne sont remises que contre règlement du complément au comptant ou par cheque certifié .

*- Les frais d'enregistrement 2,5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires .*

*- Conformément aux lois et règlements en vigueur tout paiement dépassant le montant 1.000.000 DA*

*Est Subordonné à la remise d'un chèque bancaire certifié.*

*- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication .*

*-Les lots adjugés et payés que le preneur n'aurait pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls .*

*- Les marchandises sont vendues dans l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne peut être admise pour quelque cause que ce soit.*

*-Les visites sont autorisées lors des journées du 24 et 25 Septembre 2017, durant les heures légales de travail.*